

المملكة المغربية وزارة الصناعة والتجارة

Rabat le: 19/10/2022

Direction Générale du Commerce

# Avis aux exportateurs des déchets papiers

Conformément à l'arrêté du Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique n°1410-17 du 26 Safar 1439 (15 novembre 2017) soumettant les déchets de papier et carton au régime de licence d'exportation, la Direction Générale du Commerce porte à la connaissance des exportateurs désirant bénéficier de quotes-parts d'un contingent d'exportation de 2000 tonnes de déchets papiers duplex, qu'ils doivent adresser, au plus tard le 26 octobre 2022 à 16H, les demandes par envoi électronique à travers l'adresse email suivante : contingent-tarif@mcinet.gov.ma.

Les dossiers doivent obligatoirement comprendre :

- Un tableau contenant la quantité demandée à l'exportation des déchets papiers duplex jusqu'au 31 Décembre 2022 selon le modèle **en annexe 1**;
- Un tableau récapitulatif (en état détaillé) des exportations de déchets papier duplex, objet de la demande, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre des années 2020-2021 et les trois trimestres pour l'année 2022, selon le modèle en annexe 2, accompagné des copies des déclarations uniques (DUM);
- Une copie du certificat d'immatriculation au registre de commerce (Modèle J);
- Une copie de l'attestation d'inscription à la taxe professionnelle au titre de l'année 2021 (Patente);
- Les coordonnées du point focal de l'entreprise, conformément au modèle figurant en annexe 3.

### A noter que:

- 1. Tout dossier sera rejeté, en cas de :
  - manque de pièces exigées;
  - dépôt de dossier au-delà de la date limite.
- 2. Les quotes-parts octroyés doivent être consommés au plus tard le 31 décembre 2022 ;
- 3. Les résultats de la répartition seront publiés sur le site web du Ministère de l'Industrie et du Commerce.



Siège de la Direction Générale du Commerce

Parcelle 14, Business center, <u>aile nord Bd Erriyad, Hay Riad B.P 610, Rabat Chellah, Maroc</u>
Tél: +212 5 37 70 62 49 Fax: +212 5 37 73 51 43

#### **ANNEXE 1**

# LA QUANTITE DEMANDEE DE DECHETS PAPIERS DUPLEX

Produit	Nomenclature douanière	Quantité demandée		
e ·				
,				

Signature et Cachet de l'exportateur



#### **ANNEXE 2**

### MODELE DE PRESENTATION DES DONNEES

DESIGNATION DU PRODUIT :	······
NOMENCLATURE DOUANIERE:	

ANNEES	N° DUM	DATE DE LA DUM	N° DE LICENCE D'EXPORTATION	DATE DE LICENCE D'EXPORTATION	PAYS DE DESTINATION	REGIME DOUANIER	QUANTITE (T)
		8					24
							· ·
2020					J.	,	9
	P			* 1			
	(A)	*		TOTAL 2020		·	,
						1	
	2			-			
2			\$ ,			e e	5
2021	×		, , , ,				
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			, V,	× .	•		
	TOTAL 2021						* * .
	4			. /	e ig		
		19		,	*	3	
2022 ( <sup>1er,</sup> 2éme, 3ème							
trimestre)						8	3
	V	2		э,			
4	TOTAL 2022						v <sup>61</sup>

Pièces justificatives à joindre : copies des DUM et des licences d'exportation y afférents, dûment imputées par les services douaniers (les documents doivent être regroupés par exportation : DUM et licence d'exportation) ; Seules les quantités arrêtées durant les périodes mentionnées dans le tableau seront prises en considération.

Signature et Cachet de l'exportateur



#### ANNEXE 3

# COORDONNE DU POINT FOCAL

Nom et Prénom :	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•••••
Fonction:	••••		
N° de tél Fixe :			
N° de tél Portable :			
N° de Fax:	•••••		
Adresse e-mail:			

Signature et Cachet de l'exportateur

